

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail - Justice - Solidarité

ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

LOI

L/2001/.....008...../AN

**RATIFIANT ET PROMULGUANT L'ACCORD DE PRET ENTRE LA
REPUBLIQUE DE GUINEE ET LE FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT
PROJET DE RENFORCEMENT DU SYSTEME DE SANTE (SANTE III).**

L'ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

Vu les dispositions de la Loi Fondamentale notamment en ses articles 59 et 77

Après en avoir délibéré, adopte;

Le Président de la République promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1er : Est ratifié et promulgué l'Accord de Prêt entre la République de Guinée et le Fonds Africain de Développement Projet de Renforcement du Système de Santé (Santé III).

Article 2 : la présente Loi sera enregistrée, publiée au Journal Officiel de la République de Guinée et exécutée comme loi de l'Etat.

Conakry, le 11 JUIN 2001



GENERAL LANSANA CONTE